

Vous aurez nécessairement à vous occuper de la question de la loi de l'insolvabilité.

Les efforts, qu'on faits les différentes Provinces ainsi que la Puissance pour l'encouragement de l'immigration, ont été couronnés de succès, et un grand nombre de précieux colons a été ajouté à notre population. Je ne doute pas que vous continuiez à accorder une aide libérale à cet important intérêt.

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'ai donné instruction de vous soumettre les comptes de la dernière année financière. Nos finances continuent à être dans un état prospère, et les revenus ont été suffisants pour rencontrer toutes les dépenses.

Les estimés de l'année prochaine seront mis devant vous. Ils ont été préparés en ayant égard à l'économie, aussi bien qu'à l'efficacité du service public, et j'espère que les subsides qui sont nécessaires seront accordés sans peser lourdement sur le peuple.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Vous donnerez, je n'en doute pas, toute votre attention aux intérêts si importants qui vous sont confiés, et je suis convaincu que vos délibérations tourneront à l'avantage et à la prospérité du pays.

Le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres de l'Honorable Conseil Privé, remet à M. l'Orateur quatre Messages de Son Excellence le Gouverneur-Général revêtues de la signature de Son Excellence.

Et les dits messages sont lus par M. l'Orateur tous les membres de la chambre étant découverts, et ils sont comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet pour l'information du Sénat et de la Chambre des Communes les documents ci-joints relatifs au désaveu de l'Acte 36 *Victoria*, Chap. 1, intitulé : " Acte pour pourvoir à l'interrogatoire des témoins sous serment, par des Comités du Sénat et de la Chambre des Communes, en certains cas. "

Hôtel du Gouvernement.

OTTAWA, 23 octobre 1873.

(No. 116.)

(Traduction.)

CANADA, 3 mai 1873.

MILORD,—J'ai l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie une copie certifiée d'un bill intitulé : " Acte pour pourvoir à l'interrogatoire des témoins sous serment par des comités du Sénat et de la Chambre des Communes en certains cas, " qui a été passé par les deux chambres du parlement canadien, et que j'ai sanctionné aujourd'hui.

Voici ce qui a donné lieu à la présentation de ce bill dans la chambre des communes :
Le 2 avril, l'hon. *Lucius Seth Huntington*, député de Shefford, dans la province de Québec, fit la motion suivante :

" L'hon. *M. Huntington* propose—Que *M. Huntington*, membre de cette chambre, ayant déclaré de son siège qu'il est informé d'une manière digne de foi, et qu'il croit pouvoir établir par des preuves satisfaisantes,—